



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Télétravail à la Ville, mieux protéger les agent.es !

L'an dernier la Ville avait imposé un accord-cadre sur le télétravail alors qu'une étude était en projet concernant l'impact de celui-ci sur les agent.es de la Ville.

Si la Ville met en avant le souhait largement exprimé par les agent.es de poursuivre le télétravail pour relativiser les éléments négatifs, les résultats de l'étude demandée par le SUPAP-FSU confirment nos inquiétudes.

La demande forte de télétravail est souvent la conséquence de mauvaises conditions de travail en présentiel (open-space et flex office (pas de bureau de travail attitré)) et de collègues qui trouvent au domicile un lieu plus apaisé.

Après la réduction du temps de transport, les raisons évoquées pour poursuivre le télétravail sont la possibilité de travailler plus efficacement / être au calme.

74 % des agent.es indiquent être moins interrompus et 72% estiment avoir plus de facilité à se concentrer.

Le télétravail se traduit souvent par une augmentation du temps et de la charge de travail, dans un environnement où la frontière entre espace professionnel et espace privé est abolie.

Nous avons donc dénoncé le fait que l'accord se contentait de rappeler le droit à la déconnexion sans **aucun moyen réel éviter les dépassements horaires ou garantir les temps de repos** (outils numériques bloqués).

40% des agent.es indiquent avoir du mal à s'octroyer des pauses dans la journée (14 % pas du tout, 36 % pas vraiment).

32 % parlent d'augmentation de la charge de travail, et 41 % d'augmentation du rythme et des horaires de travail.

40 % ont des difficultés à séparer vie personnelle et vie professionnelle (11 % pas du tout, 30 % pas vraiment).

Ils.elles sont 12 % qui ne parviennent « pas du tout » et 25 % « pas vraiment » à organiser leur journée de travail en fonction de leurs besoins personnels (famille, santé).

Nous avons alerté sur le **danger d'un lien qui peut être rompu avec les collègues**, de la disparition des temps informels qui mettent à mal le collectif de travail ou même de difficultés pour les encadrant.es de détecter une situation de mal-être ou de burn-out.

45 % des agent.es évoquent les difficultés concernant des temps en commun en équipe (13 % pas du tout, 32% pas vraiment)

26 % des agent.es évoquent la difficulté à pouvoir compter sur le soutien de collègues en cas de difficultés (6% pas du tout, 20% pas vraiment)

Nous avons alerté sur l'**absence de matériel ergonomique** fourni (renvoyé au budget de chacun-e), facteur de troubles musculosquelettiques ou de migraines oculaires comme des inégalités entre agent.es (taille du logement).

28% des agent.es trouvent insatisfaisants leur équipement informatique, 30 % sont insatisfait.es de leur pièce pour travailler, 34 % sont insatisfait.es de leur plan de travail (bureau/table) et 49 % ne sont pas satisfait.es de leur assise.
Enfin concernant l'ambiance lumineuse, sonore ou thermique, environ 20 % des collègues n'en sont pas satisfait.es.

Enfin nous nous étions inquiétés des **conséquences à long terme du développement du télétravail sur l'égalité entre femmes et hommes**, les femmes étant beaucoup plus nombreuses à demander à télétravailler (éloignement des femmes des sites et des collectifs de travail, moindre visibilité de leur travail, inégal partage des tâches dites domestiques).

65 % des agent.es qui ont répondu à l'étude sont des femmes (57 % de femmes dans les effectifs de la Ville).

Un cadre plus protecteur des collègues en télétravail reste indispensable.

D'ores et déjà la Ville doit augmenter le plafond d'indemnisation fixé à 120 euros annuels à la Ville de Paris alors que l'accord cadre national prévoit la possibilité de 220 euros annuels (88 jours à 2,5 euros par jour télétravaillé) !